

Initiatives ministérielles

du reste du Canada, particulièrement sur le plan fédéral, qui va faire aujourd'hui ces investissements.

Devant la volonté exprimée par la population de l'Île-du-Prince-Édouard et devant la volonté fédérale d'investir dans ce secteur, je pense que notre devoir est de prendre acte de la décision qui a été prise par la population de l'Île-du-Prince-Édouard dans une décision démocratiquement prise, sachant les tenants et les aboutissants de la question qui était devant elle. Il ne nous appartient pas de suppléer notre jugement au leur. Nous devons tout simplement le respecter et le prendre pour acquis, tout comme c'est avec une certaine envie que l'on veut regarder, de ce côté-ci, les conditions qui ont permis l'entrée de la Colombie-Britannique dans la fédération canadienne et la promesse qui fut faite d'établir un chemin de fer d'un océan à l'autre et, plus près de nous, les engagements qui furent pris lors de l'entrée de la province de Terre-Neuve dans la fédération canadienne, en 1949, les longues négociations sur les conditions de l'union.

Malheureusement, nous, du Québec, n'avons pas eu à négocier vraiment nos conditions d'entrée dans l'union. Nous avons été, par le biais du Parlement de Westminster, incorporés par voie législative à une union des colonies britanniques de l'Amérique du Nord. Notre voix au chapitre a été fort limitée, en 1867. Aucun référendum n'a été tenu au Québec en 1867, malgré les demandes répétées de l'opposition libérale de tenir un tel référendum.

C'est pourquoi nous espérons que, d'ici quelques mois, à l'instar de nos amis de l'Île-du-Prince-Édouard, nous pourrons enfin prendre une décision sage, éclairée et positive relativement à notre destin national et à notre désir de régler à l'amiable avec le Canada les conditions de l'accession du Québec à sa pleine souveraineté.

• (1540)

[Traduction]

M. Proud: Madame la Présidente, je remercie le député de son intervention dans ce débat constitutionnel auquel il veut que je participe. Je tiens à ajouter que cette modification constitutionnelle a été proposée en raison des modifications constitutionnelles bilatérales qui sont autorisées dans le cas d'une seule province à la fois. C'est pourquoi c'est arrivé au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve et que cela se produit aujourd'hui à l'Île-du-Prince-Édouard.

C'est parce que l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard a adopté l'an dernier une résolution en ce sens qu'on demande aujourd'hui à la Chambre d'adopter une résolution similaire. Je suis sûr que le député et les membres de son parti sont d'accord sur ce projet et qu'ils ne verront aucun problème à adopter cette motion.

Pour ce qui est de se lancer dans un débat constitutionnel sur le reste du pays, je laisse ce soin à des personnes mieux qualifiées.

[Français]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi, c'est-à-dire ce changement constitutionnel.

[Traduction]

Je suis heureux de parler en faveur de cette résolution qui éliminera un des derniers obstacles au projet de construction d'un pont enjambant le détroit de Northumberland. Auparavant, je voudrais répondre à certaines questions qui ont été soulevées aujourd'hui. Ni le ministre ni moi n'avons eu le temps de le faire.

Certains députés se rappelleront qu'un député réformiste avait mis en doute le processus suivi par le gouvernement en ce qui concerne cette initiative. Je tiens à rappeler à ce collègue et aux autres députés qu'un juge a ordonné que soit apporté un changement constitutionnel, précisant que ce changement devrait être effectué en vertu de l'article 43. Il est important de préciser tout cela au cas où certains penseraient que le gouvernement ne s'est pas conformé à l'avis donné.

J'ai été quelque peu surpris d'entendre ce député suggérer avec un certain plaisir que le gouvernement n'avait reçu que de mauvais conseils, qu'il aurait même procédé de façon illégale. J'aimerais bien savoir d'où il tient cette information. Vraisemblablement d'une source peu fiable.

Je veux également souligner que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont adhéré à la Confédération. Ils l'ont fait à une condition. Il est juste de leur part de vouloir modifier cette condition. Il est juste qu'ils décident de modifier les conditions auxquelles ils ont accepté au départ d'adhérer à la Confédération.

[Français]

Ce matin, le Bloc québécois a fait référence à une firme qui indiquait que les dépenses seraient de l'ordre de 1,3 milliard de dollars sur ce projet, si j'ai bien compris le commentaire évidemment. Si c'est effectivement ce qu'on a dit, c'est un commentaire erroné parce que cette même firme, en 1988, avait dit que même si le projet coûtait 1,3 milliard de dollars, que ce serait un bon projet qui en vaudrait la peine. Donc, il y a une grande différence.

Je voulais aussi souligner qu'on avait quand même une source crédible, un ingénieur indépendant, qui avait certifié que le coût de ce projet se chiffrait à environ 840 millions de dollars. C'est une personne indépendante qui a certifié ce coût.

Je dois ajouter un autre commentaire. S'il y avait des coûts supplémentaires, par exemple, et si on ne pouvait pas retenir le projet à l'intérieur des coûts estimés, qu'est-ce qui se passerait? Je crois qu'on a peut-être donné l'impression que ce serait le gouvernement qui serait pris. Non, au contraire, c'est le secteur privé qui devrait absorber ces coûts supplémentaires.

Finalement, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu des questions soulevées au sujet des conditions environnementales créées par le projet. Je veux simplement rappeler à tous mes collègues qu'il y a eu au-delà de 90 études, au-delà de 80 rencontres, en plus de deux jugements qui ont indiqué que le gouvernement était quand même très raisonnable en ce qui concerne l'impact environnemental. Évidemment, il n'y a jamais de garantie, mais si on regarde tous les mégaprojets, du point de vue financement, du point de vue environnemental, le gouvernement est extrêmement prudent, extrêmement responsable envers celui-ci.